



TAJ et enquête moralité fonction publique

Par **Lucie756**, le **28/09/2022 à 22:43**

Bonjour, j'ai une recherche juridique à faire, et souhaiterais savoir si une mention au TAJ (rappel à la loi) pour un accusé mineur (15 ans à l'époque) peut être retenue à son encontre pour enquête moralité ENM / commissaire police etc

sachant que :

- délai d'effacement est de 5 ans
- demande par lettre d'accès au TAJ, réponse : absent du fichier TAJ.

Je ne trouve cette réponse nulle part !

Merci beaucoup

Lucile

Par **Marck.ESP**, le **28/09/2022 à 23:39**

Bonsoir,
Je vous propose cet article.

<https://www.infosjuridiques.com/615/comment-effacer-un-rappel-a-la-loi-sur-le-fichier-de-taj/?cn-reloaded=1>

Par **Lucie756**, le **28/09/2022 à 23:58**

Bonjour, je vous remercie de votre réponse.

La semaine au ministère de l'intérieur (pour vérifier si fiché au TAJ) a bien été effectuée.
2 courriers répondant négative : pas son nom fiche.

La question était plutôt de savoir, si malgré l'effacement, ceci peut toujours être invoqué à l'occasion de l'enquête de moralité?

Cordialement

LR